



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche

DESCO4

Saint-Lô, le 25 septembre 2024

Stéphane VAUTIER
Inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Manche

Affaire suivie par :
Sophie CAVALIER
Adjoint au chef de division DESCO4
Tél. 02 33 06 92 04
Mél. dSDEN50-DESCO41@ac-normandie.fr

DSDEN 50
12, rue de la Chancellerie
50000 Saint-Lô Cedex

LETTRÉ D'INFORMATION AUX PARENTS

À l'occasion de la rentrée scolaire, vous avez sans doute revu avec votre enfant les conditions dans lesquelles il se rendra cette année au *collège/lycée*. De nombreux élèves se déplacent en autonomie de la maison au *collège/lycée*. Certains prennent le bus, d'autres se déplacent à pied, à vélo ou bien en trottinette électrique.

La trottinette électrique, moyen de déplacement de plus en plus populaire chez les jeunes, n'est pas forcément adaptée à tous les trajets et peut s'avérer dangereuse si l'on ne respecte pas certaines consignes de sécurité. C'est pourquoi, le préfet de la Manche, en partenariat avec les services de l'éducation nationale, souhaite vous rappeler les règles à suivre pour circuler en trottinette électrique.

Vous trouverez en pièce-jointe un document que je vous invite à consulter.

Le chef d'établissement